

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 février 2006

CP 06/02-02

TARN ET GARONNE HABITAT

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE 5 PAVILLONS COMMUNE DE MOLIERES

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garantie d'emprunts présentée le 16 novembre 2005 par M. le Président de Tarn et Garonne Habitat destinés à la construction de 5 pavillons au lieu dit «la Bourdette», à Molières.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 540 513 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS	418 677 €
* Prêt PLAI	103 036 €
* Subvention Etat	18 800 €
Total	540 513 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 521 713 €

Les conditions actuelles des prêts à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- **Prêt PLUS**

Montant	418 677 €
Durée du préfinancement	3 à 24 mois
Taux d'intérêt actuariel annuel	3,25 %
Durée	40 ans maximum
Taux annuel de progressivité	0%
Périodicité des échéances	annuelle

- **Prêt PLAI**

Montant	103 036 €
---------	-----------

- **Prêt PLAI**

Durée du préfinancement	3 à 24 mois
Taux d'intérêt actuariel annuel	2,75 %
Durée	40 ans maximum
Taux annuel de progressivité	0%
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 260 856,50 € soit 50 % d'un montant global de 521 713 € la Commune de Molières se portant garante à hauteur de 50% de la totalité des emprunts souscrits comme l'indiquent les délibérations de la Commune en date du 29 novembre 2005.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer la convention et les contrats de prêts correspondants.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 février 2006

CP 06/02-02

**TARN ET GARONNE HABITAT
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR LA CONSTRUCTION DE 5 PAVILLONS
COMMUNE DE MOLIERES**

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn et Garonne Habitat, pour la construction de 5 pavillons au lieu-dit "La Bourdette" à Molières, la garantie du département à hauteur de 50 % soit 260 856,50 € pour deux prêts, l'un de type PLUS d'un montant de 418 677 € sur une durée de 40 ans au taux de 3,25 %, et l'autre de type PLAI d'un montant de 103 036 € sur une durée de 40 ans au taux de 2,75 %, contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la commune de Molières accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

*Hors de la présence de Monsieur José Gonzalez, Vice Président du Conseil Général,
Président de Tarn et Garonne Habitat.*

Le Président,